

Stratégie Nationale de Prévention du Suicide

Centre Régional de Prévention du Suicide

3114
Souffrance / Prévention du suicide
BIEN PLUS QU'UN NUMÉRO

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION
L'avenir passe par l'avenir
Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



**HÔPITAUX
SUD-LORRAINE**
SÉCURISANT HOSPITALISER LE TERRITOIRE



ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est
Centre de Prévention
du Suicide

Vigilans
Lorraine
Vigiteens

Centre Régional de Prévention du Suicide Grand Est

Cadre de Santé :
Praticien Hospitalier Responsable :
Praticien Hospitalier
Infirmière Coordinatrice :
Chargée de Missions Territoriales :

Cécile PHILIPPE
Pre Fabienne LIGIER
Dre Crina PAPUC
Marianne REMY
Clara MARTAK



3114

Equipe soignante : Infirmières et
Psychologues
Assistante sociale
Secrétaire



Vigilance

Vigiteens
Grand Est

Alsace / Champagne-Ardennes
/ Lorraine

En Lorraine:
Equipe soignante : Infirmières
Secrétaires



CONTACT :

suicide-prevention@cpn-laxou.com

Epidémiologie

Un suicide toutes les heures...

Une tentative toutes les 4 minutes...

Le suicide : des morts évitables en grande majorité....



Epidémiologie en France (2022)

9158

Décès par suicide en 2022

2236 femmes

6922 hommes

- de 65 ans : 5953 décès
65 à 84 ans : 2403 décès
85 ans et plus : 802 décès

510

Adolescents (10- 24 ans)
morts par suicide en 2022
(inclus dans les 9158)

200 000

TS estimées

75 803

TS hospitalisées

**Dont 5521 chez les
10-14 ans**

1/20

1 personne sur 20 déclare avoir
eu des pensées suicidaires

75%

75% des réitérations ont
lieu **dans les 6 mois**
après la TS initiale

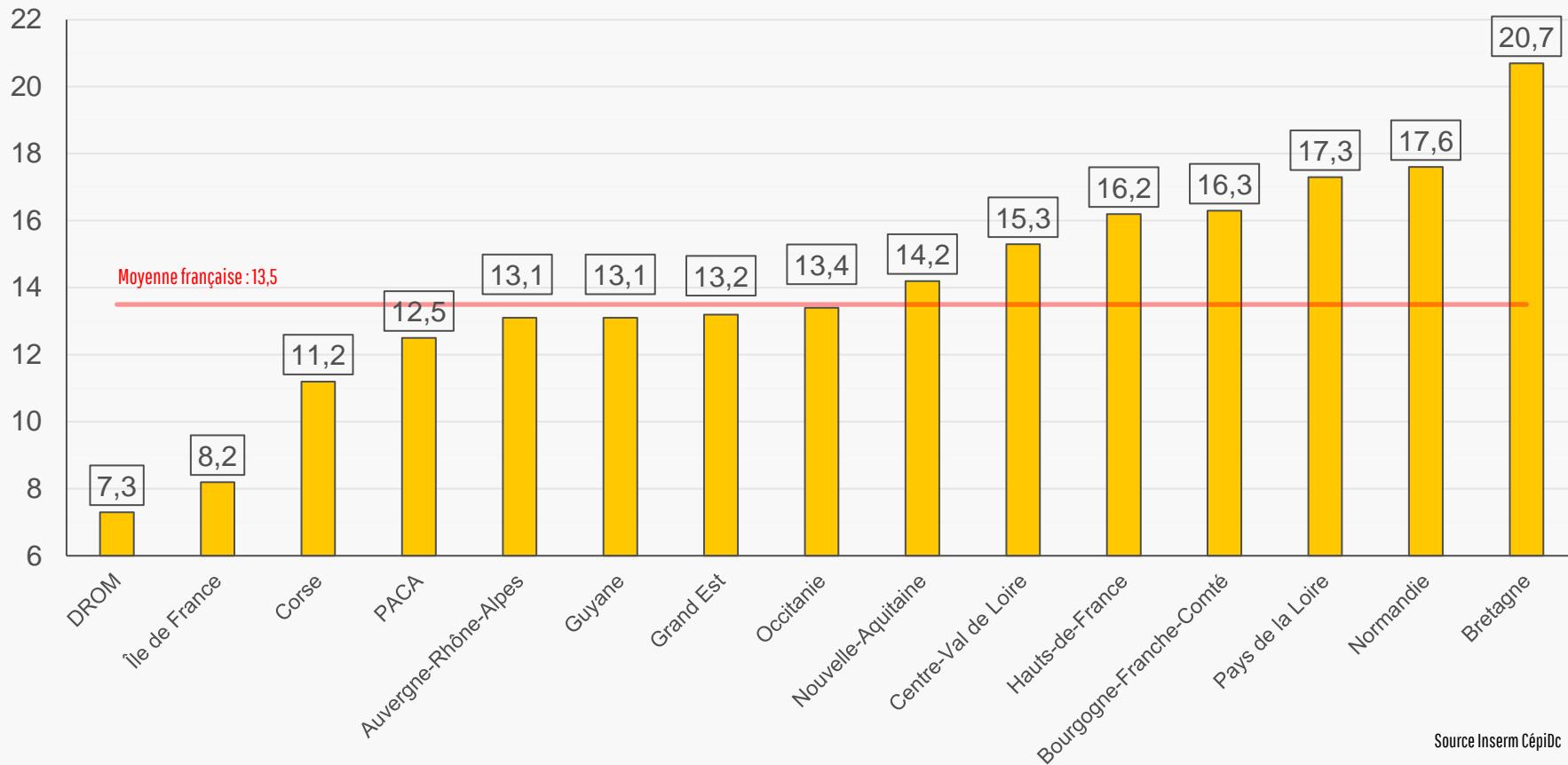
x20

1 TS multiplie par 20 le
risque d'un PAA dans
l'année suivante

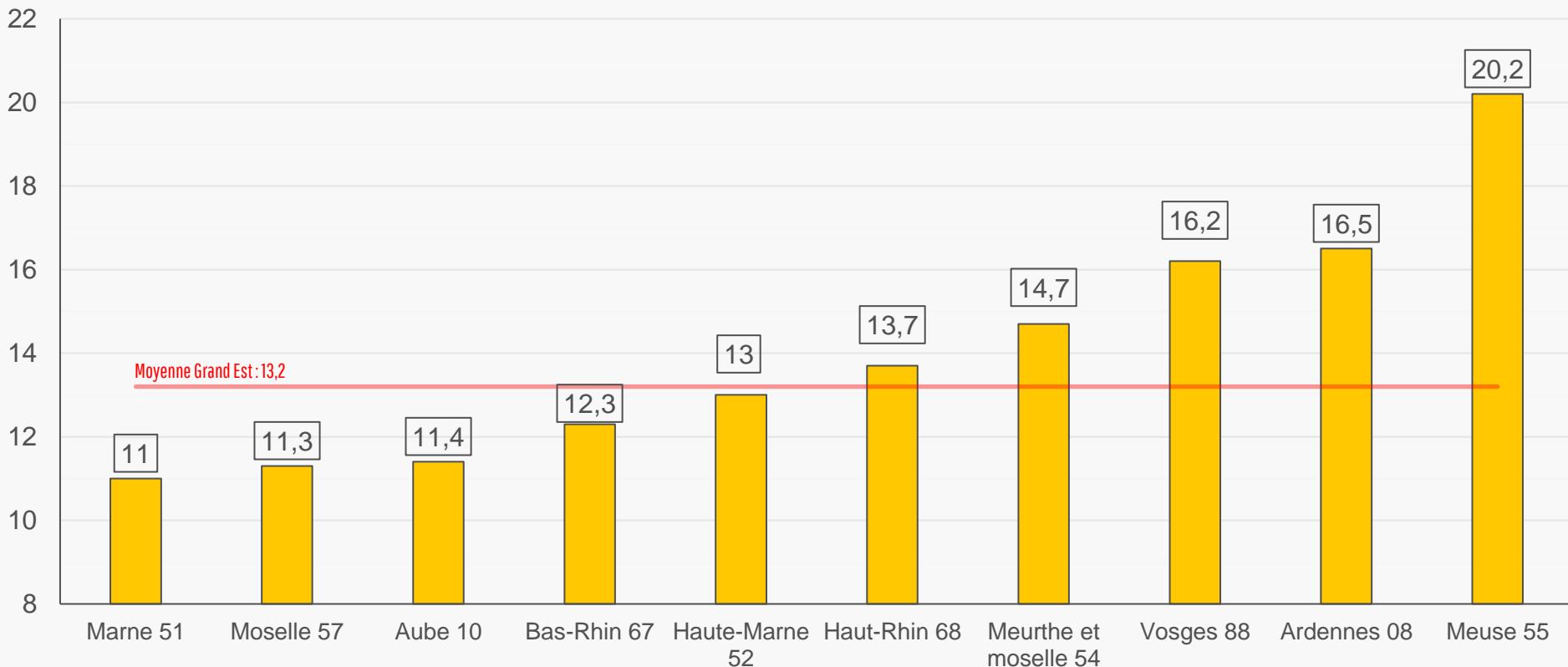
135

Un suicide expose 135 personnes
et impacte 6 à 14 personnes
dans l'entourage.

Taux standardisé de mortalité par suicide pour 100 000 habitants, tous sexes, tous âges en France (2022)



Taux standardisé de mortalité par suicide pour 100 000 habitants, tous sexes, tous âges sur le Grand Est (2022)

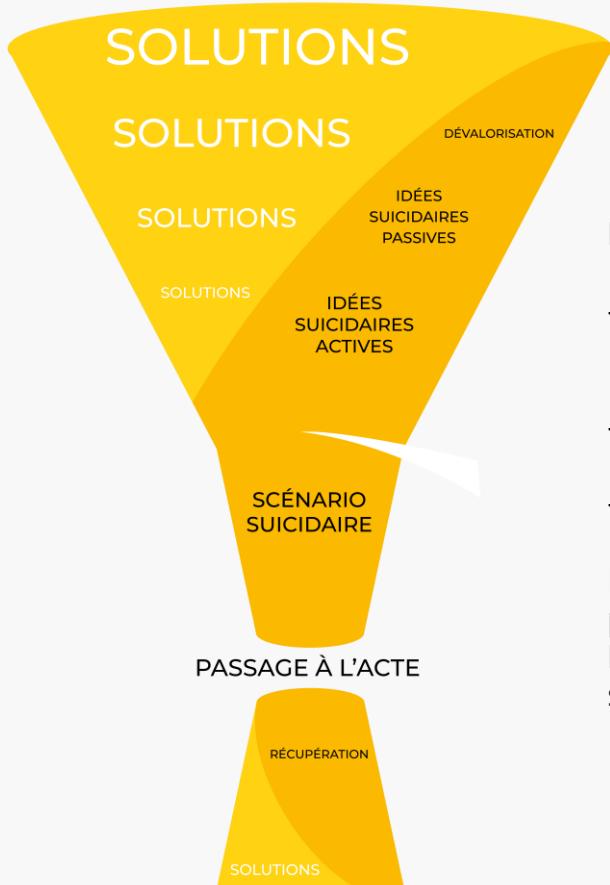


Quelques notions sur le suicide



3114

La crise : La métaphore de l'entonnoir



La détresse grandissante tend à :

- **paralyser les capacités de réflexion** de la personne,
- **biaiser sa vision du monde,**
- **altérer son jugement.**

La personne devient **aveugle aux solutions** qui permettraient de l'apaiser.

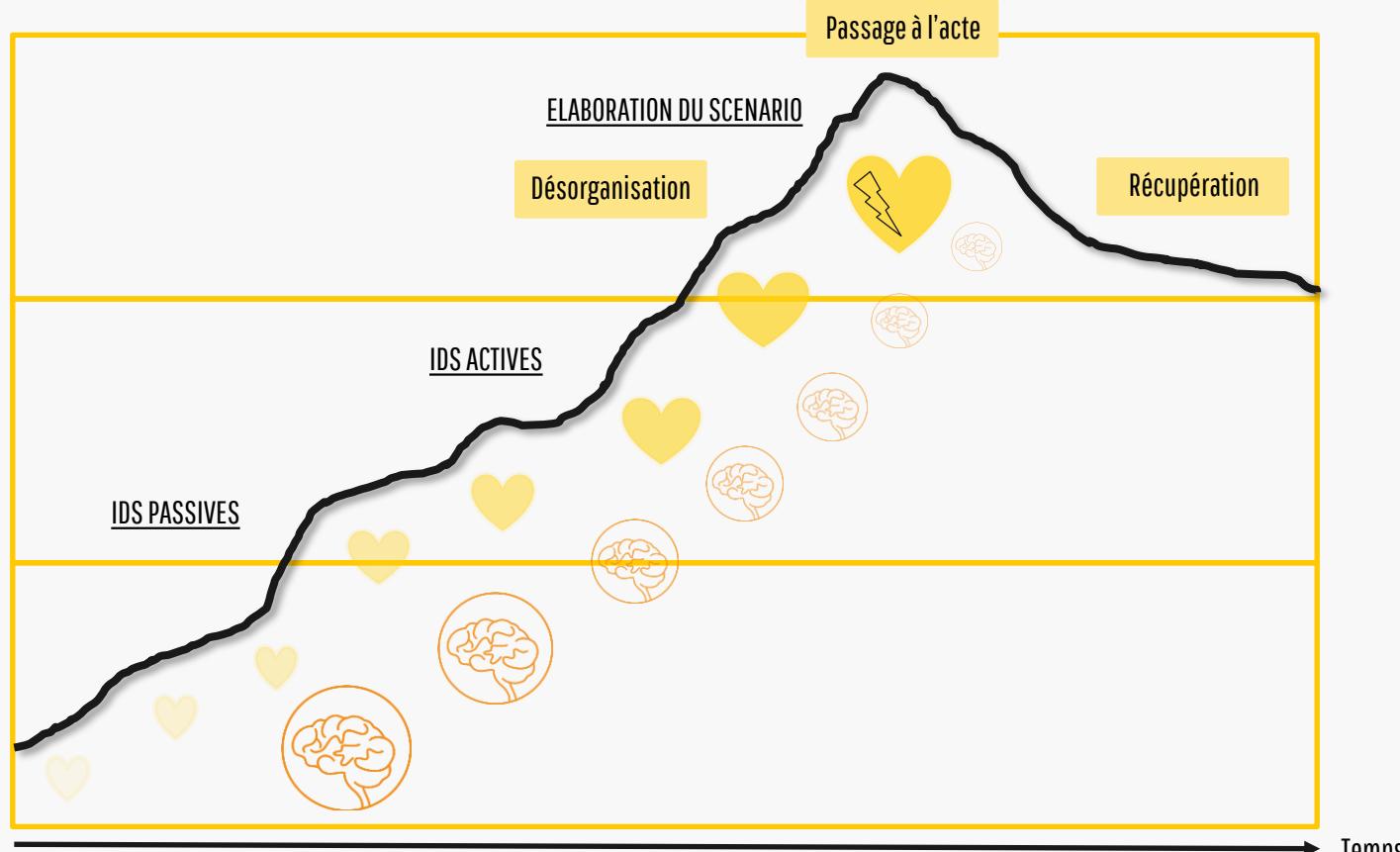
Le suicide apparaît comme **l'unique option** pour la soulager.

La crise suicidaire

Etat de crise

Etat de vulnérabilité

Etat d'équilibre



A partir du Manuel du formateur " Intervention de crise " par M. SEGUIN & N. CHAWKY, 2015



Capacités cognitives



Envahissement émotionnel



Les facteurs de risques

Plus de
75 facteurs de risques



Familiaux

Violences sexuelles, maltraitances, abandons, négligence etc.

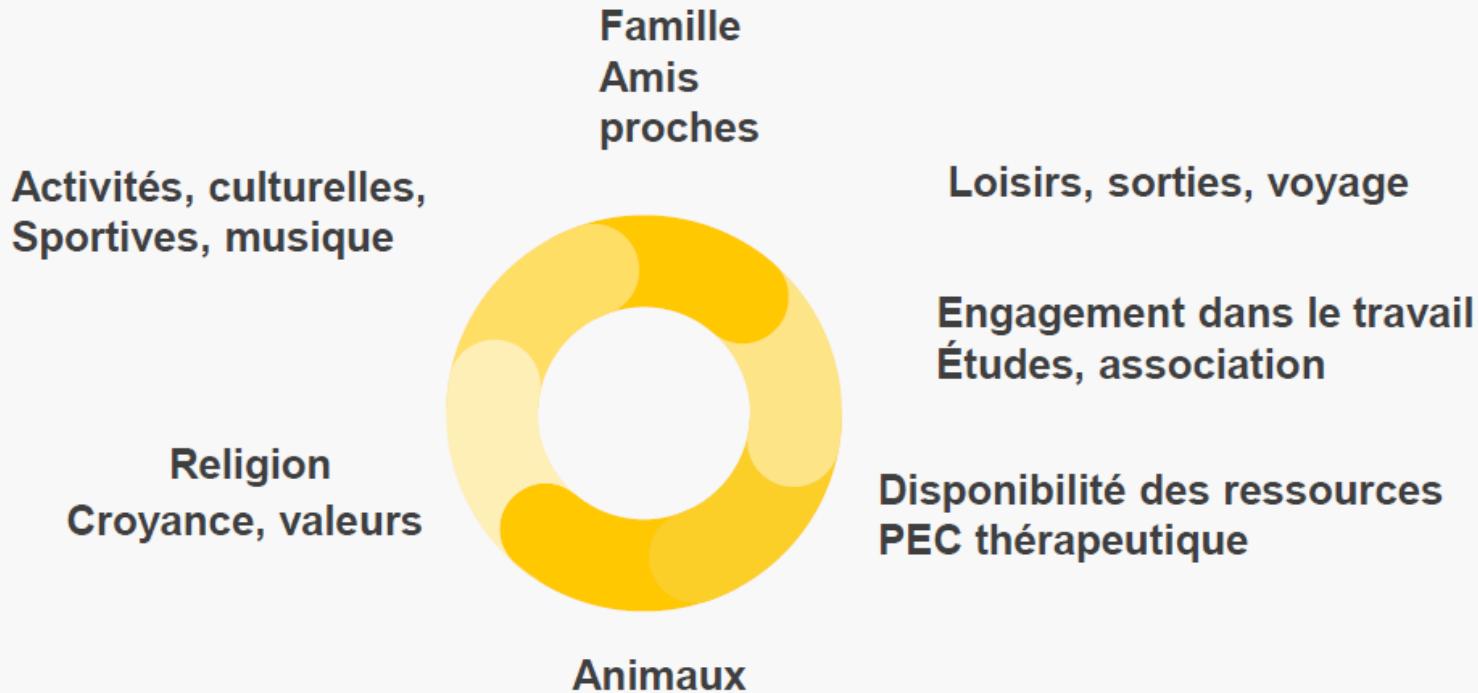
Individuels

Antécédents suicidaires, troubles psychiatriques, impulsivité, douleurs chroniques etc.

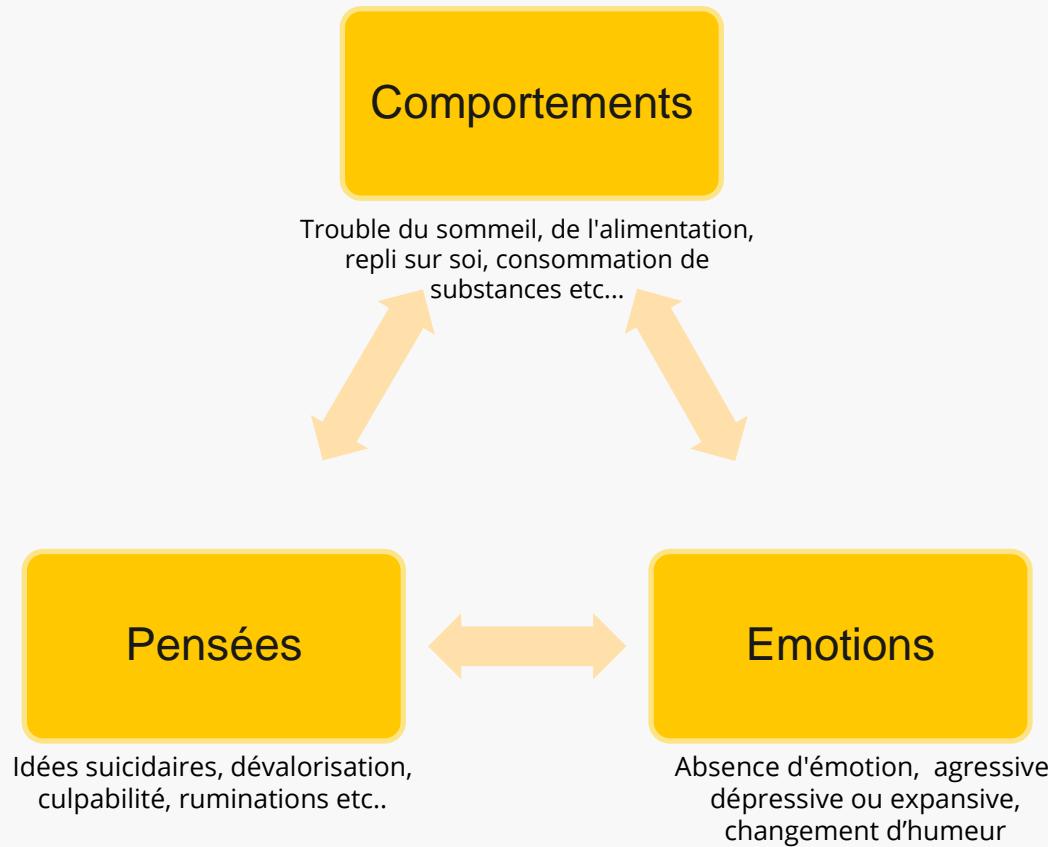
Psychosociaux

Difficultés économiques, isolement social, difficultés d'accès aux soins, réseaux sociaux etc.

Les facteurs de protection



Les signes d'alertes : tout changement



Les éléments à explorer

1. Le **niveau de souffrance** : repli, désespoir, dévalorisation, culpabilité
2. Le **degré d'intentionalité** : précision du scénario
3. Le **niveau d'impulsivité** : la tension d'instabilité
4. Un **événement précipitant** : rupture, conflit, échec...
5. La **disponibilité des moyens** : armes, cordes, médicaments...
6. La **qualité du soutien** : type de lien avec les proches

Comment agir ?

- **Écouter et encourager** les personnes à exprimer leur souffrance psychologique en prenant au sérieux ses propos.
- **Dès la présence de premiers signes d'alerte, alerter le médecin traitant, psychiatre, cmp, maison des adolescents...**

Si scénario précis (moyens, lieu, date) = danger → Risque de Passage à Acte élevé

D'autant plus si présence des signes cliniques suivants : profonde détresse, confusion, ambivalence, agitation ou calme suspect, débordement émotionnel ou vide émotionnel et pensée désordonnée

- **Attention aux délivrances médicamenteuses** pour les patients présentant de nombreux facteurs de risques. Certains patients et plus particulièrement les personnes qui ont fait une ou plusieurs TS peuvent stocker les médicaments délivrés. Veiller autant que possible à la prise des médicaments lors de la dispensation et si besoin à faire des transmissions avec médecin traitant, psychiatre et pharmacien

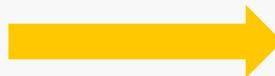
Les mesures de sécurité

La personne est seule



Ne pas la laisser seule

Accès au moyen létaux



Mettre à
distance
les moyens
létaux

Mobiliser les ressources



Contacter les proches et
les personnes de
confiance. Prendre
contact avec le médecin
traitant, le 3114.



En cas d'urgence



Accompagner / faire accompagner la personne en crise suicidaire aux urgences de l'hôpital le plus proche ouvert 24h/24h

Si passage à l'acte réalisé :

APPELER LE 15



Signaler



Vous êtes témoin d'une annonce de suicide sur les réseaux ?

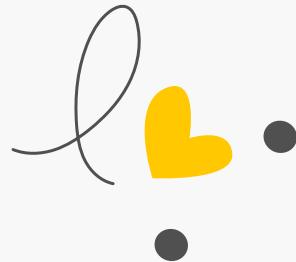
Ayez le bon réflexe en vous rendant sur la plateforme
PHAROS :



Je signale à
PHAROS !

La stratégie nationale de prévention du suicide

5 axes déployés depuis 2018



NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

3114



La Stratégie Nationale de Prévention du suicide



Axe 1 : Le numéro national de prévention du suicide

- Guichet privilégié d'entrée dans les dispositifs de prévention du suicide.
- Sur tout le territoire : hexagone et Outre-Mer – 18 centres
- 24h/24, 7j/7
- Service assuré par des professionnels de soins spécifiquement formés à la prévention du suicide (infirmiers, psychologues)
- Confidentiel et gratuit



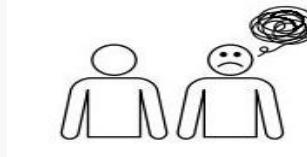
Qui peut appeler le 3114 ?



La personne suicidaire



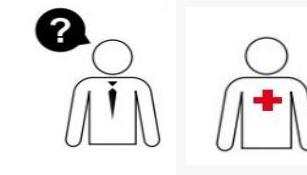
L'entourage, les proches
Amis, collègues



Les personnes endeuillées



Les professionnels en contact
avec les personnes en détresse



Les missions du **3114**

Des missions de répondants

- ▶ **Evaluer le potentiel suicidaire**, des facteurs de risques et des facteurs de protection
- ▶ **Désamorcer** le moment de crise
- ▶ **Informier, orienter et accompagner vers le soin** avec la mise en place d'un **plan de sécurité**, transmettre les dispositifs de soutien associations, lignes d'écoute...
- ▶ **Intervenir en cas d'urgence** avec **lien SAMU**, demande d'envoi de moyens si nécessaire
- ▶ **Réaliser une Liaison** auprès des partenaires médicaux, sociaux, associatif...
- ▶ **Recontacter** l'appelant (suicidant, entourage, endeuillées)

Vignette clinique

Appels de personnes en souffrance

- Détresse psychologique sans IDS
- Crise d'angoisse
- Isolement
- IDS passive
- IDS active sans scénario, avec scénario
- TS empêchée, TS avortée
- TS effective
- Demande de renseignement
- Rappel suite à message de répondant 3114
- Hors thématique suicidaire
- autre

Vignettes cliniques

Appels de personnes proches (tiers)

- Un membre de la famille (père, mère, sœurs, frère, tante, oncle, cousin(e), enfant)...
- Conjoint (e), Compagne, compagnon, petit (e) ami(e)
- Les amis
- Collègue
- Directeur des Ressources Humaines
- camarade de classe
- CPE conseiller principal d'éducation
- Voisin
- Témoin
- Sentinelle
- autre

Vignettes cliniques

Appels de professionnels

De la santé

- Infirmier(e)s Scolaires
- Aide soignant(e)s
- Psychologues
- Médecins
- Psychiatres
- pharmaciens
- Ambulanciers
- Dentistes
- Sages femmes...

Du médico-social

- Assistant(e)s sociales
- Educateurs, foyers jeunes travailleurs, foyers éducatifs, foyers d'hébergement
- Travailleurs sociaux
- Intervenant(e)s à domicile...

Vignettes cliniques

Appels de personnes endeuillées par suicide



Les missions du 3114

Des missions de réseau

- ▶ **Informier les professionnels** en contact avec les personnes en détresse dans le repérage, la conduite à tenir et orientation, dans les ressources documentaires ...
- ▶ **Travailler avec le réseau**, liaison avec les partenaires du champ sanitaire, médico-social, social, éducatif, judiciaire, associatif etc..
- ▶ **Sensibiliser la population** à la problématique du suicide et à sa prévention.
 - ▶ tenue de Stand,
 - ▶ marche jaune,
 - ▶ Ciné/théâtre débat...

Bilan de l'année 2024

Réponse téléphonique

Plus de 805 000 appels reçus depuis l'ouverture sur le plan National

Pour le **centre répondant de Nancy** :

- 19 400 appels reçus en 2024,
- 11 600 appels décrochés en 2024
- 5 800 appels sortants liaison avec les partenaires et recontacts des appelants

Evènements réalisés



Axe 2 : Le maintien du contact après une tentative de suicide

VigilanS : un **dispositif de veille** assurant un **recontact systématique** des personnes ayant été pris en charge pour tentative de suicide

Comment ?

Pour qui ?

Pour toute personne ayant fait une tentative de suicide

Objectifs :

- Réduire le nombre de réitérations suicidaires.
- Créer un « **filet de sécurité** » autour du patient avec l'ensemble des partenaires et de l'entourage.

Veille téléphonique et envoi de cartes postales

En complément des autres dispositifs de soins existants.

Durée ?

6 mois

Une carte ressource transmise au patient



Une diminution de 38% du risque de réitération suicidaire

Pour bénéficier du dispositif VigilanS

POUR LE PROFESSIONNEL :

Feuille de demande d'entrée par FAX ou
MAIL

POUR LE PATIENT MAJEUR :

Feuille d'information + carte ressource

VigilanS Lorraine

**FAX : 03 83 85 20 94 ou
MAIL : vigilans@cpn-laxou.com**
(A utiliser depuis une messagerie sécurisée)

Identité du sujet Nom d'usage :
Nom de naissance (si marié(e)) :
Prénom :
Date de naissance : / / Sexe : M F
Vit seul : Non
En couple : Oui Non
Adresse complète :
CODE POSTAL : COMMUNE :
TÉLÉPHONE 1 : TÉLÉPHONE 2 :
AUTRES TÉLÉPHONES (d'un proche si possible)
ADRESSE MAIL :
MÉDECIN TRAITANT :
NOM - Prénom : LIEU D'EXERCICE :
PSY TRAITANT :
NOM - Prénom : LIEU D'EXERCICE :
Primosuicidant : non
Mode de TS : Renseignements sur la TS : Date TS : /
Cause(s) TS si connues :
Passage en service de réanimation : oui non TS par périlaison : oui non
Date d'entrée à l'hôpital : / Date de sortie de l'hôpital : /
Accompagnants durant le séjour et/ou à la sortie : OUI NON
Si oui, lesquels :
Contexte de sortie : Préciser les grandes lignes du « compromis de sortie » (plan de soin proposé, admission du patient et/ou des proches, vécu du passage aux urgences et/ou de l'hospitalisation, etc...) :

MENTION OBLIGATOIRE POUR LES PATIENTS MINEURS
ACCORD D'AU MOINS UN DES PARENTS : OUI NON
TÉLÉPHONE PARENT 1 : TÉLÉPHONE PARENT 2 :
Nom(s) prénom(s), fonction(s) des personnes du service ayant pris en charge et donné la carte ressource au patient :
SERVICE :

hôPITAL CENTRAL - Pavillon KRUG 2^{me} étage
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - F - 54035 NANCY CEDEX
T : 03 83 85 13 71 - fax : 03 83 85 20 94

ars **HOPITAL** **GRAND EST**



NOTE D'INFORMATION

Information sur le dispositif de veille « VigilanS »

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier du dispositif de recontact « VigilanS ».

Ce programme de prévention consiste à prendre de vos nouvelles dans les mois qui viennent, par courrier et/ou par téléphone. De plus, une « carte ressource » contenant le numéro de téléphone à joindre en cas de besoin, vous a été remise.

Dans les six mois qui viennent, vous serez recontacté(e) personnellement par téléphone au moins deux fois par une personne de l'équipe VigilanS, spécialisée dans ces recontact. Ces contacts, qui pourront être l'occasion de parler de vos difficultés, mais aussi de la façon dont vous avez organisé votre quotidien – ou de toute autre contact, votre médecin traitant recevra – si vous en êtes d'accord – un compte rendu de ce recontact.

Si lors de cet appel vous présentez des difficultés, les différentes possibilités d'aide et de prise en charge seront évoquées avec vous et, si vous le souhaitez, nous pourrons programmer des appels téléphoniques supplémentaires ou faciliter des prises de contact.

En vous souhaitant le meilleur rétablissement,

Professeure Fabienne LIGER et l'équipe VIGILANS

e Les informations recueillies vous concernant resteront strictement confidentielles et feront l'objet d'un traitement informatisé et de votre utilisation individuelle. Les destinataires des données sont des professionnels de santé et/ou des sujets professionnels. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficierez des droits suivants sur les informations vous concernant : le droit à l'accès, le droit à la rectification, le droit à l'opposition, droit à la portabilité et droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la protection des données du Centre Psychothérapeutique de Nancy - BP 1102 54221 NANCY CEDEX 01. Pour toute demande de rectification ou de limitation du traitement, vous pouvez également écrire à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3, rue de la Marne - 75133 PARIS CEDEX 03. Pour ultérieurement, conformément aux dispositions de l'article L. 141-7 du code de la santé publique, des données pseudonymisées (c'est-à-dire sans vos noms et prénoms) seront transmises aux agents compétents de Santé publique France et/ou au Département de Santé publique de la région pour l'élaboration d'outils d'information sur le traitement des données à caractère personnel mis en œuvre par Santé publique France, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de Santé publique France : dde@sanpublique.fr

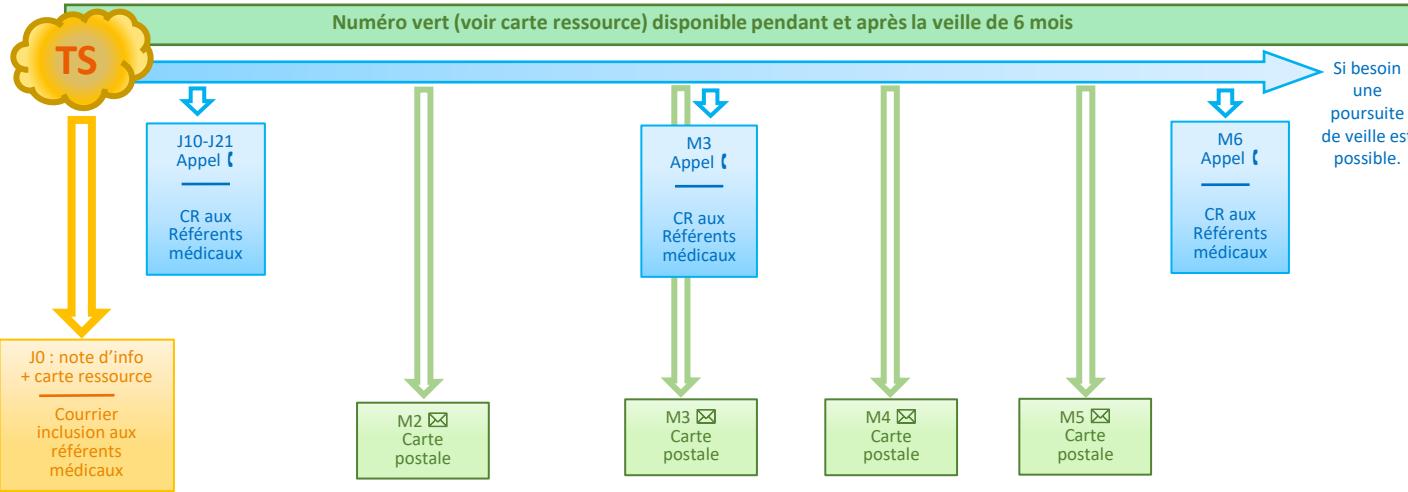


HÔPITAL CENTRAL - Pavillon KRUG 2^{me} étage
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 54035 NANCY CEDEX
T : 03 83 85 13 71 - fax : 03 83 85 20 94





Dispositif de veille post-hospitalière
auprès des personnes ayant fait une tentative de suicide.



Pour bénéficier du dispositif VigiteenS

POUR LE PROFESSIONNEL :

Feuille de demande d'entrée par FAX ou
MAIL

 **FAX : 03 83 85 20 94 ou
MAIL : vigilans@cpn-laxou.com**
(A utiliser depuis une messagerie sécurisée)

Identité du sujet Nom d'usage :
Nom de naissance (si marié(e)) :
Prénom :
Date de naissance : / / Sexe : M F
Vit seul : Oui Non En couple : Oui Non
Adresse complète :

CODE POSTAL : COMMUNE :
TÉLÉPHONE 1 : TÉLÉPHONE 2 :
AUTRES TÉLÉPHONES (d'un proche si possible)

ADRESSE MAIL :
MÉDECIN TRAÎTANT :
Nom - Prénom : LIEU D'EXERCICE :
PSY TRAÎTANT :
Nom - Prénom : LIEU D'EXERCICE :
Primoéudiant : oui non **Renseignements sur la TS** : Date TS : / /
Mode de TS : Association alcool : oui non

Cause(s) TS si connues :
Passage en service de réanimation : oui non TS par pendaison : oui non
Date d'entrée à l'hôpital : / / Date de sortie de l'hôpital : / /
Accompagnants durant le séjour et/ou à la sortie : OUI NON
Si oui, lesquels :

Contexte de sortie : Préciser les grandes lignes du « compromis de sortie » (plan de soin proposé, adhésion du patient

et/ou des proches, vécu du passage aux urgences et/ou de l'hospitalisation, etc.):

MENTION OBLIGATOIRE POUR LES PATIENTS MINEURS
ACCORD D'AU MOINS UN DES PARENTS : OUI NON
TÉLÉPHONE PARENT 1 : TÉLÉPHONE PARENT 2 :

Nom(s) prénom(s), fonction(s) des personnes du service ayant pris en charge et donné la carte ressource au patient :

SERVICE :

POUR LE PATIENT MINEUR :

Feuille d'information + carte ressource



NOTE D'INFORMATION

Information sur le dispositif de veille « VigiteenS »

Vous allez bénéficier du dispositif de recontact « VigiteenS ».

Ce programme de prévention consiste à prendre de vos nouvelles dans les mois qui viennent, par courrier, SMS et par téléphone. De plus, une carte ressource « contenant le numéro de téléphone à joindre en cas de besoin, vous a été remise.

Dans les six mois qui viennent, vous serez contacté(e) personnellement par téléphone ou par SMS deux fois par une personne de l'équipe VigiteenS. Ces entretiens seront l'occasion de discuter de l'évolution de votre situation. Si vous présentez des difficultés, les différentes possibilités d'aide et de prise en charge seront évoquées avec vous et, si vous le souhaitez, nous pourrons programmer des appels supplémentaires ou faciliter des prises de contact.

À chaque appel, votre médecin traitant recevra - si vous en êtes d'accord - un compte rendu de cet échange.

Vos parents seront contactés dans 6 mois. D'ici là, nous ne les appellerons que si des éléments nouveaux nous paraissent inquiétants.

En dehors des heures d'ouverture de VigiteenS, vous pouvez appeler le 3114. Vos parents, quant à eux, peuvent également s'adresser à ce numéro s'ils en ressentent le besoin.

En vous souhaitant le meilleur rétablissement.

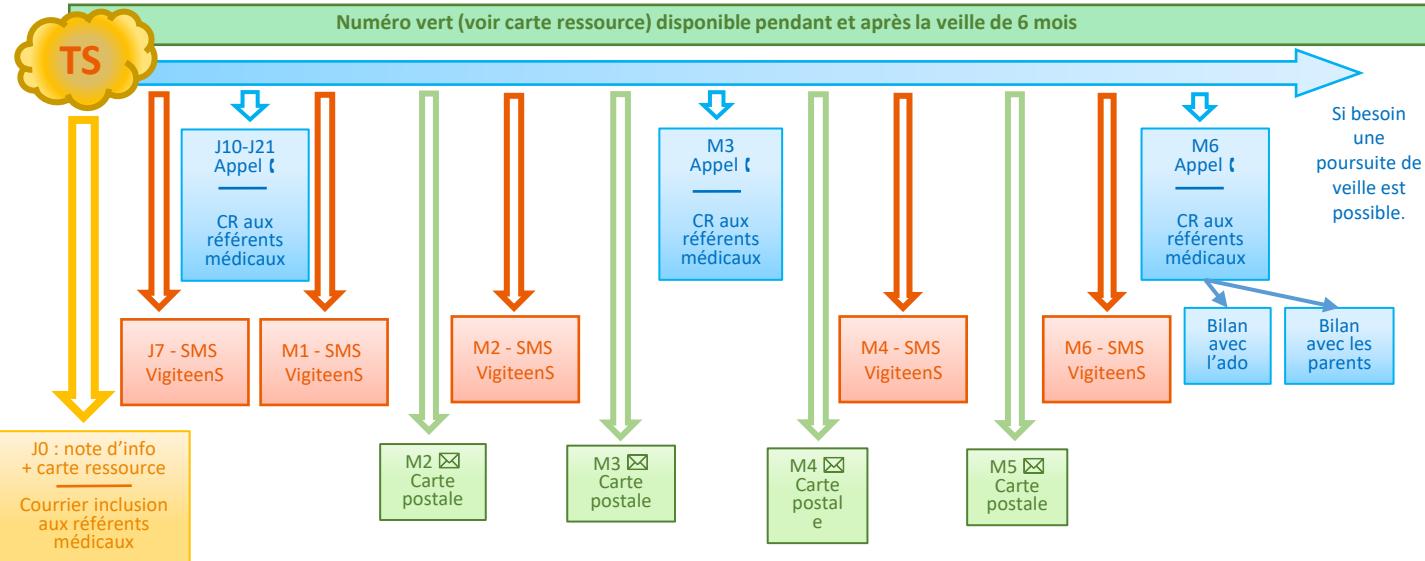
Professeure Fabienne LIGIER et l'équipe de VigiteenS

* Les informations recueillies vous concernant resteront strictement confidentielles et feront l'objet d'un traitement informatique destiné à votre seul médical. Les destinataires des données sont des professionnels de santé soumis au secret professionnel. Conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) et la loi sur la sécurité et la liberté (LSL) de 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits suivants sur les informations vous concernant : droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit d'opposition, droit à la portabilité et droit à la limitation. Ces droits sont exercer par l'intermédiaire de l'équipe de VigiteenS ou de l'association des données du Centre Psychotérapeutique de Nancy - BP 11010 54521 LAXOU cedex ou par e-mail dispositif.vigiteen@nancy.fr. Si vous estimatez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'interroger l'association des données du Centre Psychotérapeutique de Nancy ou de saisir les autorités (CNIL).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.1413-7 du code de la santé publique, les données pseudonymisées (c'est-à-dire sans vos noms et prénoms) seront transmises aux agents compétents de Santé publique France à des fins d'évaluation du dispositif et de sa pertinence. Ces données sont destinées à l'élaboration d'un plan d'accompagnement et de suivi du dispositif. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient traitées par ce personnel mis en œuvre par Santé publique France, vous pourrez vous adresser au Délégué à la protection des données de Santé publique France : dpd@sanepubliquefrance.fr.

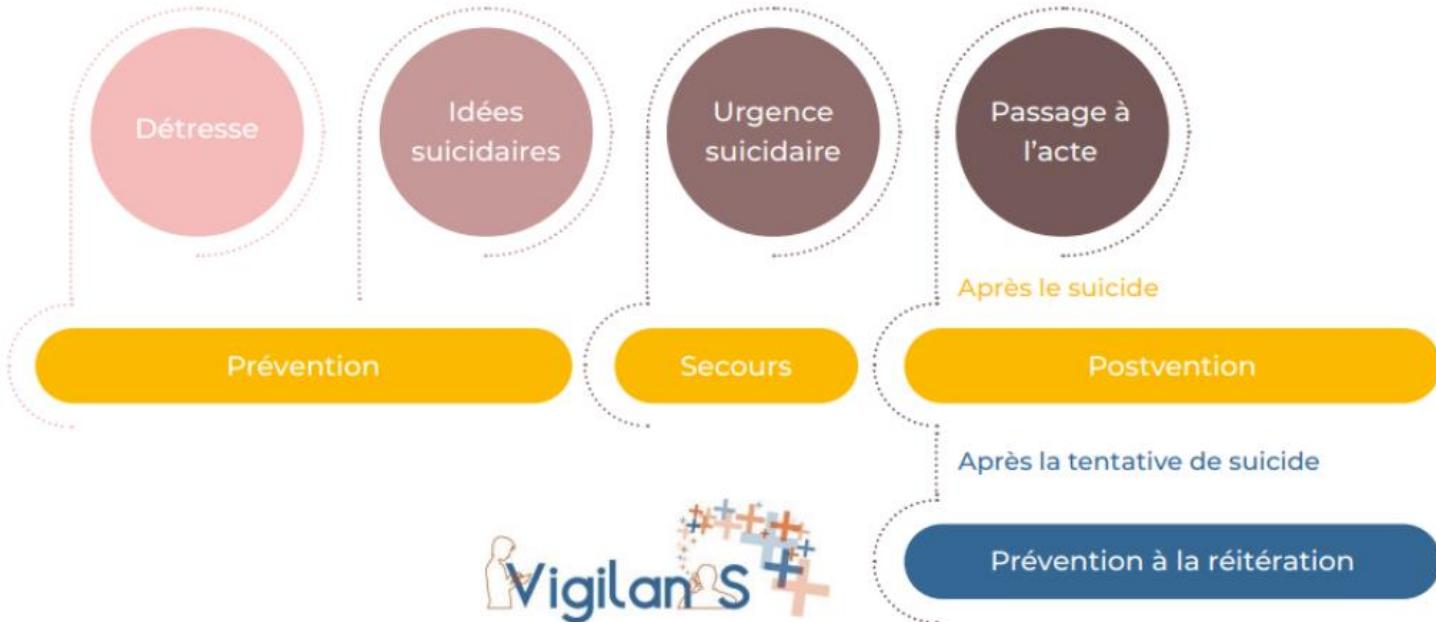


Dispositif de veille post-hospitalière
auprès des enfants et adolescents de Lorraine, ayant fait une tentative de suicide.



Complémentarité 3114 / VigilanS - VigiteenS

3114



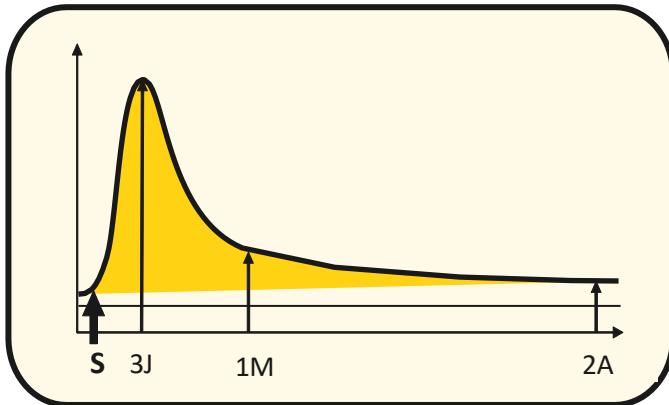
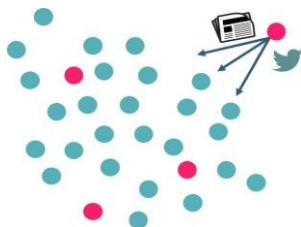
Axe 3 : Prévenir la contagion suicidaire

Mode de transmission indirecte « effet werther »

« Mass Cluster »

Par les médias, suicide d'une personnalité.

Limitée dans le temps mais pas dans l'espace



**Etre exposé à un suicide
multiplierait de 2 à 4 fois le risque
de passage à l'acte**



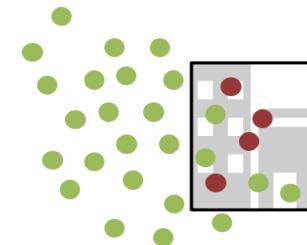
Bien parler du suicide !

Mode de transmission directe

« Point Cluster »

Par le suicide dans une entreprise, une école, en milieu carcéral, un corps de métier etc...

Limitées dans le temps et dans l'espace



Axe 4 : Formation en prévention du suicide



Déploiement en région piloté par l'ARS Grand Est

Mise en oeuvre opérationnelle par l'**ANQSP** (convention avec l'ARS)

Formation de formateurs régionaux

- 3 niveaux de formation :
 - ✓ **1 - Sentinelle** : citoyens et/ou professionnels non cliniciens
 - ✓ **2 - Evaluation - Orientation** : professionnels de santé
 - ✓ **3 - Intervention de Crise** : professionnels de santé exerçant en psychiatrie

Contact : <https://www.cnqsp-prevention-suicide.com/>

Axe 5 : Information public

Parler et « bien » parler du suicide : fondamental

Sensibiliser aussi au facteurs de risque de suicide, tels que la dépression, souvent méconnue, ou la dépendance, encore sous traitée

Par l'intermédiaire de conférences, de spots promotionnels, d'enseignements en école



Merci de votre attention

N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux



Site du 3114
<https://3114.fr>

Pour toute demande d'information, vous pouvez nous contacter par e-mail :
suicide-prevention@cpn-laxou.com

D'autres ressources



<https://espoir-suicide.fr/>
Pour les personnes
endeuillées par suicide



Psycam
<https://www.psycam.org>

*Psycam informe et sensibilise sur
la santé mentale*
[www.psycam.org/sorienter/les-
lignes-decoute/](http://www.psycam.org/sorienter/les-lignes-decoute/)



Dispositif d'aide et
d'écoute à distance